



Dans ce numéro :

1. **Varroa : une infestation plutôt forte cette année.**
2. **Pertes hivernales 2018 : quels chiffres ?**
 - Premiers résultats de l'enquête ADAGE (Grand Est).
 - La DGAL lance une enquête nationale.
3. **1^{ère} Journée Technique Apicole en Grand Est (ADAGE)**
4. **Quels aménagements pour améliorer le sort des abeilles ?**
5. **Varroa ne se nourrit pas de l'hémolymphe, mais des corps gras.**
6. **Le point sur les alertes sanitaires** (frelon asiatique ; Aethina tumida ; Loque européenne atypique).
7. **Informations nationales**
 - Bilan des déclarations de ruchers – GRAND EST – 2017
 - Déclaration de ruches 2018 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018
 - Arrêté d'exonération pour l'acide oxalique et l'amitraz.
 - Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'Abeille : 1^{er} bilan d'étape.
 - Surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles : publication d'une nouvelle instruction technique.
8. **Informations diverses**
9. **Agenda apicole**

Bonne lecture
Salutations dévouées, A.B.

Pour recevoir ce FLASH'ABEILLES (gratuitement et par e-mail) inscrivez-vous auprès du technicien apicole (a.ballis@alsace.chambagri.fr).

Avec le partenariat de :



1

**Le Flash'abeilles vous plaît ?
Dites-le nous avec un DON !**

Le site de l'ADAGE vous propose de nombreux documents. Nos informations sont en accès libre, mais ne nous coûtent pas rien. Votre retour nous est précieux pour agir plus et mieux !

Ensemble pour diffuser l'information.

FLASH'ABEILLES

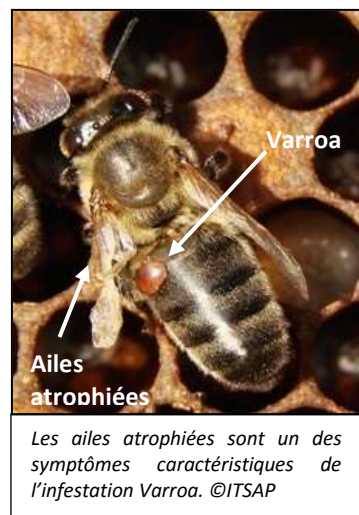
Varroa : une infestation plutôt forte cette année.

Chaque fin d'été, il faut lutter contre le parasite Varroa. Cette lutte doit être la plus efficace possible afin de le maintenir « sous le seuil de dommage » jusqu'à la fin d'été de l'année suivante¹.

Les « bonnes années » il faut souvent traiter plus tôt.

La saison apicole 2018 a été bonne. Donc l'infestation Varroa est plus forte cette année ! Pourquoi ? Parce que Varroa est un parasite du couvain: il se développe d'autant mieux que les ruches sont fortes, qu'elles ont eu beaucoup de couvain ... ce qui est le cas lorsque les années sont prodiges en miel.

Ce sont souvent les ruches les plus fortes du printemps qui atteignent les plus hauts niveaux d'infestation par Varroa en fin de saison ! Ces ruches développent alors des symptômes (Cf. photos et Mémento de l'apiculteur¹). Cependant ces symptômes apparaissent tardivement au cours de l'infestation, c'est à dire longtemps après que Varroa ai commencé son travail de sape (impact négatif sur les abeilles¹). Autrement dit, l'apiculteur a souvent un temps de retard ... C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de suivre l'infestation Varroa, grâce aux différentes méthodes expliquées dans notre fiche technique n°2² (chutes naturelles, lavages, etc.).



Les ailes atrophiées sont un des symptômes caractéristiques de l'infestation Varroa. ©ITSAP

Une visite récente au sein d'un rucher « victime de symptômes anormaux » nous propose de surveiller un autre signe extérieur afin de détecter au plus tôt les fortes infestations. Voici les éléments de cette visite :

- Site : rucher d'environ 20 ruches « alsaciennes », situé dans une vallée du Haut-Rhin.
- Observations par l'apiculteur : Devant les ruches, présence anormale de plusieurs centaines d'abeilles rampantes, incapables de voler. L'apiculteur précise que ce sont surtout de jeunes abeilles, et qu'elles ne présentent pas de symptômes visibles. A l'intérieur des ruches : Rien à signaler (ponte : ok ; prise de sirop : ok ; couvain : ok mais peut-être parfois un peu faible ou « en mosaïque » mais sans y relever de symptômes de varroa ou de loque ; abeilles adultes : ok, pas d'observation des symptômes typiques de la varroose¹, à savoir « des abeilles aux ailes déformées » ou des « varroas sur les abeilles ».

¹ Lire ou relire le [Mémento de l'apiculteur](#) « chapitre Varroa » pour toutes les explications utiles. En accès libre sur le site de l'ADAGE.

² Fiche technique n°2 « Évaluer l'infestation varroa d'une colonie », [à retrouver sur le site de l'ADAGE et chambre d'agriculture d'Alsace](#).



Bilan de la visite sur place :

- **Devant les ruches** : Environ 50% des abeilles trainantes devant les ruches présentaient bien des symptômes d'atrophie des ailes et/ou de l'abdomen (cf. photos ci-dessous). Beaucoup portaient même **1 ou 2 varroas sur elles** (ceux-ci étaient souvent **cachés entre les plaques de l'abdomen, à l'abri du regard** ; voir photo en bas de page). Le fait que des symptômes n'étaient visibles que sur une partie des abeilles explique que l'apiculteur n'ait pas fait le lien avec Varroa !
- **A l'intérieur des ruches** : Les abeilles adultes présentant les symptômes typiques de la Varroose étaient rares (mais bien présentes), ainsi que quelques varroas phorétiques et du « couvain cannibalisé » (cf. Memento de l'apiculteur). **Globalement les ruches étaient en bon état, avec ponte, couvain et populations d'abeilles abondantes.** Couvain et abeilles étaient apparemment en bonne santé. Ce contraste entre l'extérieur et l'intérieur illustre bien le fait que **dans les premiers temps de l'apparition des symptômes de Varroose, les abeilles luttent contre leurs congénères atrophiés en les sortants de la ruche. Cela diminue la présence d'abeilles symptomatiques dans les ruches (et augmente la présence d'abeilles sans ailes, trainantes, sur le sol devant les ruches).**
- **Conclusion** : Bien que les symptômes dus aux varroas aient été difficiles à mettre en évidence à l'intérieur des ruches, ce rucher était bien victime de ce parasite ! Pour schématiser, on peut dire que ce rucher est « en début de phase d'effondrement ». Nous allons illustrer cela en distinguant différents stades à l'infestation par Varroa.

2



Collecte des abeilles trainantes devant les ruches.



Environ 50% ont les symptômes typiques de la Varroose.

Les 4 stades théoriques de la Varroose:

- 1. Varroa est peu présent³.** Les abeilles sont saines en apparence car certaines n'ont pas subi varroa pendant leur développement tandis que celles qui l'ont subi n'ont que des dommages invisibles à l'œil nu (baisse de la durée de vie, des capacités immunitaires, de la puissance de vol, etc.).
- 2. Varroa est bien présent.** Il touche de plus en plus de larves. Les abeilles sont toujours saines en apparence (mais leur durée de vie, etc. a baissé par rapport à la normale). L'apiculteur peu alors observer que les chutes de varroas augmentent (suivi des chutes naturelles sur le fond de la ruche).
- 3. Lorsque varroa est très fortement présent** (situation observée sur le rucher).
 - Les jeunes abeilles les plus parasitées pendant leur développement présentent les symptômes classiques (ailes déformées) ... mais elles sont repoussées à l'extérieur de la ruche par les abeilles saines. Ainsi, les abeilles *dans la ruche* sont encore saines en apparence (même si leur durée de vie est abaissée).
 - La présence de varroas phorétiques à l'intérieur des ruches est rarement observés car d'une part ils sont de petite taille (1,2 x 1,7 mm) et que d'autre part ils sont situés en grand majorité à l'intérieur du couvain, à l'abri des regards (pensez à l'image d'un iceberg : seule une minorité des varroas sont « émergés » tandis que la majorité est cachée sous le couvain).
 - Concernant les autres symptômes, non-typiques de la Varroose (tels que le couvain en mosaïque, des larves mortes et des opercules bizarres – Cf. Memento de l'apiculteur), ils peuvent être sporadiquement relevés.



Les varroas se cachent souvent entre les plaques ventrales (sternites) ; les varroas « sur le dos de l'abeille » sont rares.

- ⇒ **Augmentez vos chances d'observer des abeilles aux ailes atrophiées en regardant les zone de couvain naissant (avant que les jeunes abeilles atteintes ne soient virées des ruches)**
- ⇒ **et/ou en surveillant le sol devant le trou de vol, à la recherche d'abeille trainantes (avec ou sans ailes, avec ou sans varroas sous l'abdomen).**

³ Précisons que Varroa est présent dans toutes les ruches de France. Les ruches bien traitées débutent l'année avec une infestation faible.



4. Varroa est très fortement présent depuis quelques semaines. La majorité des abeilles naissantes n'a plus d'ailes et a une durée de vie très courte. Il n'y a plus assez d'abeilles saines pour réaliser les différentes tâches de la ruche :

- **Faire le tri et chasser les abeilles atteintes** => on commence donc à observer des abeilles symptomatiques dans les ruches.
- **Produire de la gelée royale** (les glandes HP étant atrophiées) => la ponte de la reine diminue faute de nourrices et les abeilles nourrices (qui ne peuvent jouer leur rôle) deviennent butineuses « avant l'heure » (*Lire le Mémento de l'apiculteur page 29 pour plus de détails sur ce déséquilibre interne et ses conséquences*).
- **Le renouvellement des générations d'abeilles n'est plus assuré.** Les vieilles abeilles, épuisées, meurent mais ne sont pas remplacées. La population s'effondre et se fera piller ... *in fine*, les varroas de cette ruche iront coloniser le(s) ruche(s) voisine(s). **Le RISQUE POUR L'ENTOURAGE est FORT !** (Cf. *Mémento de l'apiculteur page 20, pour des précisions sur la dispersion de ces varroas dans les ruchers alentours*).

La rapidité avec laquelle la ruche se dépeuple peut surprendre ! Une "belle ruche avec la hausse pleine d'abeille" peu alors passer au stade de "petite grappe d'abeille" en 2 ou 3 semaines seulement (soit la durée d'un cycle de couvain, ce qui est le temps nécessaire pour que les vieilles abeilles, parasitées, épuisent leur durée de vie écourtée tandis qu'aucune abeille saine ne pourra venir prendre la relève ...).

3

A retenir :

- Les symptômes de l'infestation Varroa apparaissent tardivement et ne sont pas aisés à observer dans les stades précoces de l'infestation.
- **Un des 1^{er}s symptômes faciles à observer se trouve à l'extérieur de la ruche (au sol), et non pas dans les ruches.** La présence de jeunes abeilles rampantes, incapables de voler, au sol, dans les premiers mètres du rucher, signe l'infestation Varroa. Ces abeilles n'ont pas forcément de symptômes « ailes déformées » ou « varroa phorétique », même si cela se retrouve en affinant les observations.
- Le fait de pouvoir observer « facilement » la présence de varroas adultes sur les abeilles et/ou la présence d'abeille aux ailes déformées dans les ruches signifie que **la ruche est déjà en phase d'effondrement aggravée** et qu'elle souffre de l'infestation depuis de longues semaines ! Il est alors bien délicat d'arriver à « sauver » la colonie d'abeille ...).



Rucher « alsacien » bien tenu et surveillé ... mais les varroas sont difficiles à détecter.

Que faire? Dans ce type de situation, il faut traiter sans attendre !

Cela nécessite souvent de retirer les hausses à miel et de mettre en place un médicament (à cette période de l'année, il n'est plus temps d'utiliser les méthodes complémentaires/lutte mécanique⁴). Les principales solutions, pour une fin de juillet sont :

- **Utiliser un des médicaments autorisés** (voir⁴), en sachant qu'APIVAR est associé chaque année aux meilleurs taux de survie des ruches dans nos enquêtes sur les pertes hivernales⁵, mais qu'il est lent (donc pas forcément adapté aux ruches déjà trop infestées lors de la mise en place du médicament). Un traitement parmi ceux à base d'acide formique serait préférable pour son côté « choc » (mais cela présente de réels risques pour la survie de la reine ainsi que de la ruche suite aux conséquences sur la ponte, le couvain et donc la population d'abeille qui hivernera).
- Une solution « radicale », voir « héroïque », serait de **retirer l'intégralité des cadres ayant du couvain** (les remplacer par des cadres déjà bâtis) pour **ensuite appliquer un médicament à base d'acide oxalique** (en sirop ou en fumigation). Cela serait très efficace et rapide contre varroa (mais il faudra ensuite veiller à ce que les ruches « remontent la pente » avant l'hiver, c'est-à-dire se remettent à pondre plusieurs cadres de couvain sain, afin de pouvoir assurer l'hivernage) => **une méthode à réserver aux cas les plus désespérés** (lorsque le couvain est vraiment trop infesté : il n'a plus aucun intérêt et peut être sacrifié avantageusement). **L'idéal étant d'éviter aux ruches d'atteindre de tels seuils, en surveillant les chutes de varroas, pour agir en amont !**

Précisions pour les amateurs de détails :

- Varroa n'est pas réparti de façon homogène dans le couvain. « Sonder le couvain » n'est donc pas une garantie de détecter l'infestation ... De plus, seule la mère-varroa est bien visible (brun foncé et « grande » avec ses 1,7 mm de long). Ses petits sont bien plus petits et d'un blanc translucides (Cf. photo).
- Le nombre de varroa par ruche peut doubler tous les mois, tant qu'il y a assez de couvain à parasiter.
- Quelle quantité de varroa correspond au « seuil de dommage » ? réponse : ce n'est pas pareil partout ! Une estimation vers 2.000 à 4.000 varroas a été proposée dans le sud de la France. Les ruches de nos régions auraient un seuil plus élevé. La virulence des varroas étant liée à celles des virus associés et du contexte environnemental du rucher.



Varroa femelle adulte (en brun foncé) et sa progéniture. Difficile de détecter les varroas lorsque l'on « sonde » le couvain !

⁴ Voir les explications en pages 34 et suivantes du *Mémento de l'apiculteur* ([en accès libre](#))

⁵ Les [bilans des enquêtes pertes hivernales Grand Est](#) sont sur le site de l'ADAGE (Chiffres clés ; Pertes de ruches)



Pertes hivernales en 2018 : quels chiffres ?

- Premiers résultats de l'enquête ADAGE (Grand Est).

Avec 534 réponses, **notre enquête régionale a touché 9,5% des apiculteurs** déclarés en Grand Est. Nous remercions tous les participants : vos réponses permettent de relever d'intéressantes observations, que nous vous restituons. A noter l'existence de 81 réponses d'apiculteurs d'autres régions (trop peu nombreuses pour être représentatives ; certaines ADA ou associations ont conduit leurs propres enquêtes régionales).

L'analyse détaillée est encore en cours et fera l'objet d'un bilan d'enquête, comme chaque année. En attendant sa parution, nous vous en proposons les premiers résultats (le présent article).

Vous pouvez également consulter, sur notre site Internet :

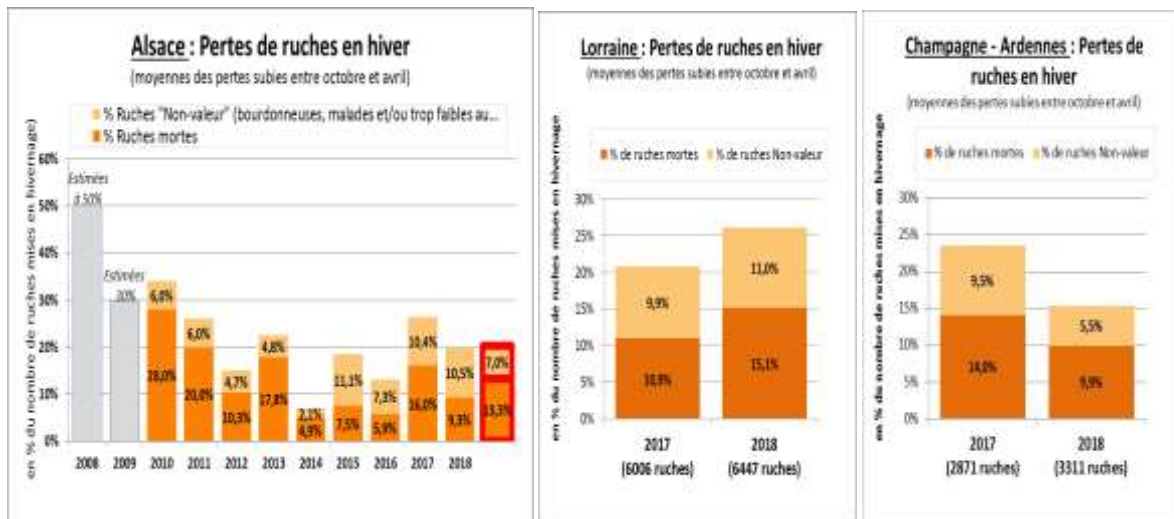
- ⇒ [Résumé des principaux résultats des enquêtes « Pertes Hivernales » menées depuis 2010.](#)
- ⇒ [Bilan d'enquête des années précédente](#) : en accès libre [sur www.adage.adafrance.org / Chiffres-clé / Pertes de ruches.](http://www.adage.adafrance.org/Chiffres-clé/Pertes-de-ruches)
- ⇒ [Bilan d'enquête 2018](#) : à paraître.

Premiers résultats de l'enquête 2018 :

Enquête 2018 – ADAGE (Grand Est)	Nb d'apiculteurs	Ruches avant hiver	Ruches mortes	Ruches mortes par catastrophes naturelles	Ruches non-valeur (problème de reine)	Ruches non-valeur (trop faibles)	% de ruches mortes	% de ruches Non-valeur
Alsace	386	7182	631	34	352	405	9,3%	10,5%
Lorraine	135	6447	931	45	287	420	15,1%	11,0%
Champagne Ard.	13	3311	305	22	128	55	9,9%	5,5%
Grand Est	534	16940	1867	101	767	880	11,6%	9,7%

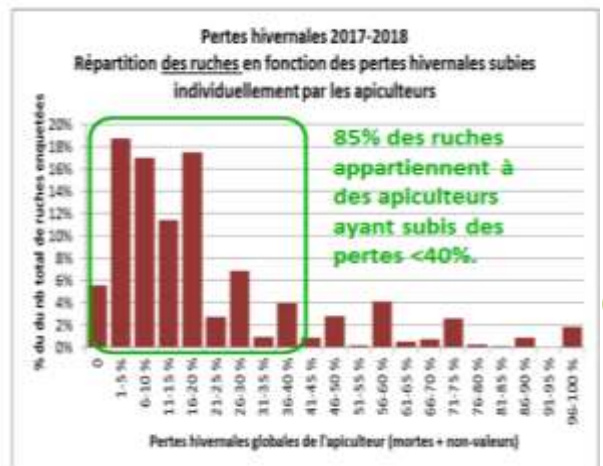
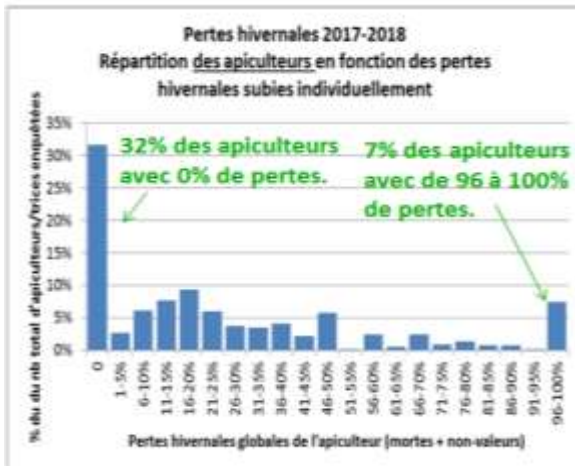
- **Les pertes de ruches au printemps 2018 sont semblables à celles de l'année** passée avec 11,6% de ruches mortes et 9,7% de ruches « non-valeur » (bourdonneuses, malades et/ou trop faibles)⁶.

Les pertes sont légèrement plus faibles que l'an passé, en Alsace et en Champagne Ardennes (voir graphiques ci-dessous). Elles sont légèrement plus fortes en Lorraine.



- **Les pertes de ruches varient beaucoup d'un apiculteur à l'autre.** Nous retrouvons une répartition des différents niveaux de pertes très similaire à celle de l'an passé (Cf. graphique page suivante) :
 - **32% des apiculteurs n'ont pas subi de pertes** (ni mortes, ni non-valeurs) ; 7% ont subi « de 96 à 100% » de pertes.
 - Au niveau des ruches, **85% des ruches sont concentrées chez des apiculteurs ayant subi des pertes inférieures à 40%** (à leur niveau individuel). Les apiculteurs ayant subi de fortes pertes ne détiennent qu'une minorité des ruches.

⁶ Dans le Flash Abeilles précédent, nous indiquions les chiffres non-définitifs de « environ 16% de mortes et 10% de non-valeur ». Cela incluait 2282 ruches issues d'autres régions et 25 réponses éliminées pour cause de doublons, erreurs, etc.



- Pourquoi certains apiculteurs ont-ils de si fortes pertes ? Vos réponses permettent de déterminer quels sont les facteurs qui sont corrélés avec l'intensité des pertes, ainsi que ceux qui ne le sont pas.
 - Comme chaque année, nous retrouvons un effet déterminant de la façon dont la **lutte contre varroa** est conduite (**choix du médicament** et **date de mise en place**). Le même médicament que d'habitude est associé avec les pertes les plus faibles. Les mêmes pratiques que d'habitude sont associées avec les pertes les plus fortes. Nous reviendrons en détails sur cela dans le bilan complet. Il sera intéressant de détailler, parmi les apiculteurs traitant « en Bio », ceux qui accusent des pertes supérieures à 50% et ceux qui ont de bons résultats.
 - D'autres facteurs influent également sur les pertes hivernales, mais avec un poids bien moins important que **Varroa** (tout facteur ayant une influence sur la santé et/ou le nombre d'abeilles d'hiver aura une influence sur la capacité de la colonie d'abeilles à passer l'hiver).

Avec quoi avez-vous traité en fin d'été ?	Autorisé en France ?	Nb apiculteurs	Nb de ruches hivernées	% de ruches mortes	% de ruches non-valeur	% Pertes (mortes + NV)
Apivar® (amitrazé)	Oui	11705	15433	6,7%	8,6%	15,3%
Apiguard®, Thymovar® ou Apilifevar® (thymol)	Oui	841	419	24,1%	13,1%	37,2%
Apistan® (fluvalinate)	Oui	130	288	15,4%	12,3%	27,7%
Ac. formique « longue durée » : MAQS® et autres méthodes artisanales	Oui (MAQS®)	30	1534	16,3%	15,5%	31,8%
	Non (autre)					
Ac. formique "diffusion flash"	Non	15	421	20,2%	10,7%	30,9%
Amitraze maison (Tactik, phagogène, etc.)	Non	10	159	8,8%	13,2%	22,0%
"Autres méthodes" (non détaillées)	?	8	401	11,5%	6,5%	18,0%
Préparations à base d'acide oxalique (Hiveclean/Bienenwohl/Varromed)	Oui *	37	280	51,8%	8,9%	60,7%
Pas de traitement contre Varroa	Mauvaise pratique	37	1115	35,5%	13,6%	49,1%

* L'acide oxalique est efficace en absence de couvain (donc pas adapté au traitement de juillet/août)

Enquête 2018 ADAGE – pertes hivernales et choix du médicament de lutte contre-varroa (fin d'été). Remarque : l'acide oxalique n'est efficace qu'hors couvain, ce qui n'est pas la situation normale en fin d'été.

- La DGAL a lancé une nouvelle enquête nationale

Suite aux démarches de certains syndicats apicoles nationaux qui ont fait état d'apiculteurs ayant subi de fortes mortalités dans certaines régions de France, le ministère a demandé à la DGAL d'obtenir des données nationales. C'est pourquoi une nouvelle enquête, harmonisée nationalement, a été mise en place cet été, via la plate-forme nationale d'épidémiologie.

En complément, le ministère a annoncé un **dispositif d'aides exceptionnelles de 3 millions d'euros** ([Lire l'article ici](#)).

- Vous pouvez participer à cette enquête jusqu'au mercredi 15 août inclus. --> [répondre à l'enquête DGAL](#).

Même si vous avez déjà participé à l'enquête ADAGE, vous pouvez participer à cette seconde enquête. En effet, cette enquête est entièrement indépendante de celle de l'ADAGE : elle ne pose pas autant de questions que la nôtre (sur les événements de l'année précédant l'hiver et sur les pratiques des apiculteurs). Ces enquêtes sont donc complémentaires.

L'ADAGE et la seule ADA qui participe à l'enquête européenne « Coloss ». Les autres régions ne disposent pas de retours suffisants (ou suffisamment significatifs) pour pouvoir y participer utilement. Certaines ADA ou associations réalisent des bilans auprès de



leurs adhérents, mais les données disponibles sur les pertes de ruches en France sont peu nombreuses. L'objectif de la DGAL est d'obtenir des chiffres nationaux sur la base d'une enquête harmonisée.

Nous précisons que les résultats de notre enquête ont été transmis aux instances nationales (DGAL et hiérarchie ministérielle). Vos témoignages et nos observations sont donc connus et alimentent la réflexion de l'Etat.

1^{ère} Journée Technique Apicole en Grand Est (ADAGE)

Comment diffuser au mieux l'information et les nouveautés techniques aux apiculteurs d'une région faisant 57.000 km² (superficie du Grand Est ?). L'ADAGE, l'association régionale du développement de l'apiculture, a fait le choix de prioriser des actions collectives (ex : FLASH ABEILLES, FORMATIONS COLLECTIVES pour les formateurs de Rucher-Ecole, pour les professionnels, etc.)

Une nouvelle « action phare » va être mise en place à la rentrée : un rendez-vous technique et scientifiques pour tous les apiculteurs du Grand Est !

Votre ADAGE a le plaisir de vous convier au 1^{er} séminaire ADAGE, sur l'actualité scientifique et les pratiques des apiculteurs, qui aura lieu le **samedi 29 septembre 2018, en Meurthe et Moselle (Lac de Madine à 55210 NONSARD)**. Ce lieu « central » permettra aux apiculteurs des trois territoires de se rencontrer, de s'informer et d'échanger ensemble sur nos observations, opinions et méthodes apicoles. Ce rendez-vous est appelé à se répéter chaque année, s'il rencontre son public.



Face aux difficultés croissantes du métier, les apiculteurs questionnent leurs pratiques. Echanger, discuter et se tenir informé est devenu essentiel !

Nous enverrons prochainement un [bulletin d'inscription](#) à tous les apiculteurs du Grand Est dont nous avons les coordonnées (postale ou mail). Voici les principales informations pratiques :

- **Samedi 29 septembre 2018, au Lac de Madine (55210 NONSARD)**. Le lieu choisit pour cette rencontre annuelle est un lieu convivial qui nous permettra de nombreux échanges informels en marge des conférences techniques et scientifiques que nous vous proposons. En fin de journée aura lieu une démonstration de matériel apicole.
- **Programme** : voir ci-dessous. LA thématique retenue pour cette année : "La lutte contre Varroa", nouveaux retours du terrain.
- **Inscriptions** : **jusqu'au vendredi 14 septembre 2018**
 - Via le Bulletin d'inscription 2018 – envoyé par courrier et mail, courant août.
 - [Bulletin d'inscription 2018](#) à retrouver sur notre site internet (dans les Actualités).
- **Tarif réduit** pour les membres ADAGE (0€ pour les collèges 1 et 2 ; 25€ pour le collège 3 ; en raison des montants de cotisations élevés des 2 premiers collèges et très bas pour le 3^e collège, celui des associations). Tarif hors adhérents ADAGE : 60€.

Si vous n'avez pas encore adhéré en 2018, vous pouvez le faire en quelques clics sur notre site internet :

<http://www.adage.adafrance.org/> => « Adhésion ».

Programme de la Journée Technique apicole de l'ADAGE	
Samedi 29 septembre 2018, Lac de Madine (55210 NONSARD)	
< 10h00	Accueil et café de bienvenue : au Bar de la plage à 50m de la salle de conférence (base de loisirs du Lac de Madine)
10h00	Mot du président suivi du Bilan des pertes hivernales 2018 en Grand Est
10h15	Méthodes de lutte contre varroa en fin d'été : nouveaux résultats (ADAPI/UMT PrADE – Alban Maisonnasse)
11h00	Pression Varroa : effets sur la performance et modèles de prévision (INRA Avignon – André Kretzschmar)
12h00	Déjeuner à la Brasserie du port
14h00	Implication des vétérinaires sur les exploitations apicoles (Luc Bastin - vétérinaire apicole DIE)
14h45	Une abeille résistante à Varroa (Arista bee research - Sacha d'Hoop)
15h45	PAUSE
16h00	Plan national d'actions en faveur de pollinisateurs (ENTOMO-LOGIC - Anne Vallet)
16h45	L'apiculture en milieu naturel remarquable—enjeux et contraintes (Ecodève)
17h30	PAUSE
18h00	Démonstration de matériel de transhumance : chargeurs, grues hydrauliques, grues de chantier, supports de ruches, ...
19h30	Pot



Quels aménagements pour améliorer le sort des abeilles ?


Nous avons tenté d'apporter des réponses à cette question, lors des interventions de formation données ce printemps par l'ADAGE (une journée à Chaumont le 25/01 et une autre à Aincreville le 13/06). Nous vous invitons à lire le nouveau support de formation disponible sur notre site internet (dont nous présentons ici quelques extraits).

➤ [Formation 2018 Apiculture&Agriculture SYNERGIES \(ADAGE\)⁷](#)

La présence d'élus locaux et de chargés de missions d'organismes d'état à ces journées fut très positive, car, seuls, agriculteurs et apiculteurs ne pourront pas tout faire ... Réussir la mise en place de projets locaux favorables à l'environnement passe forcément par **un collectif d'acteurs agissant sur le territoire** : les associations locales et les collectivités doivent en effet **compenser les charges et dépenses** résultant de l'application des mesures favorables par les agriculteurs.

La plupart des aménagements proposés ont l'avantage **d'associer les différents enjeux actuels** (enjeux Abeilles, Eau, Sol, Nitrate, Conservation de la biodiversité, etc.).

Un mot d'ordre : **« Le moteur, c'est les agriculteurs, le carburant doit provenir du collectif ».**



Extrait de la formation ADAGE « Synergies entre apiculteurs et agriculteurs » Par A.Ballis (Cf. [site internet de l'ADAGE](http://www.adage.adafrance.org))

Voici pour poursuivre le thème, quelques informations choisies de l'actualité scientifique.

- **Enfin des plantes messicoles sauvage et locales !**

Pouvoir disposer des semences de plantes mellifères issues d'**espèces sauvages** (beaucoup plus mellifères que les variétés horticoles, sélectionnées pour être jolies à l'œil humain) et de **variétés locales** (plutôt que ... de répandre partout quelques plantes issues des rares pays exportateurs) n'est pas si simple !

⁷ Plusieurs supports de formations en accès libre sur <http://www.adage.adafrance.org/ressources/telecharger.php>



Une avancée majeure que nous attendions depuis longtemps !

Le semencier Alsacien NUNGESSER a ainsi présenté ce printemps sa nouvelle gamme de **mélanges mellifères** ou de **mélanges à intérêt environnemental**. Les plantes ont été obtenues grâce au CSA (Conservatoire des sites Alsaciens), à partir d'écotype locaux. NUNGESSER a également participé à un programme de recherche (projet **MUSCARI**) visant à la mise au point de mélanges favorables aux insectes auxiliaires de cultures.

A signaler également la création de deux labels nationaux agissant comme des « signes de qualité » : les labels **Végétal local**® et **Vraies messicoles**®, deux marques récemment créées pour garantir l'origine locale des plantes ! Nungesser propose ainsi avons plus de quarantaine d'espèces labellisées végétal local et vraies messicoles.

[Plus d'informations sur ces labels](#). Lien vers le [guide d'achat de végétaux sauvages](#).



Champs de bleuets de NUNGESSER (Alsace) : un paradis pour les insectes et une source de miel pour les apiculteurs !

- Effet positif de l'agriculture biologique sur les colonies d'abeilles

Une étude française sur l'impact global de l'agriculture biologique relève un bilan positif de l'agriculture biologique au-delà d'un seuil de 8% de la surface dans un rayon de 1500m autour des ruches. Cf. l'[article de Reporterre](#) : « Pour la première fois en France, une étude quantifie les avantages et les inconvénients du bio dans les domaines de l'environnement, de la santé et de l'impact social. Le résultat ? Les bienfaits de l'agriculture bio sont confirmés ».

Publication : Dmitry Wintermantel, Jean Francois Odoux, Vincent Bretagnolle. L'effet de l'agriculture biologique sur les colonies d'abeilles domestiques. 5. *Journées de la Recherche Apicole (ITSAP)*, Feb 2017, Paris, France. 2017. [<hal-01608229>](#)

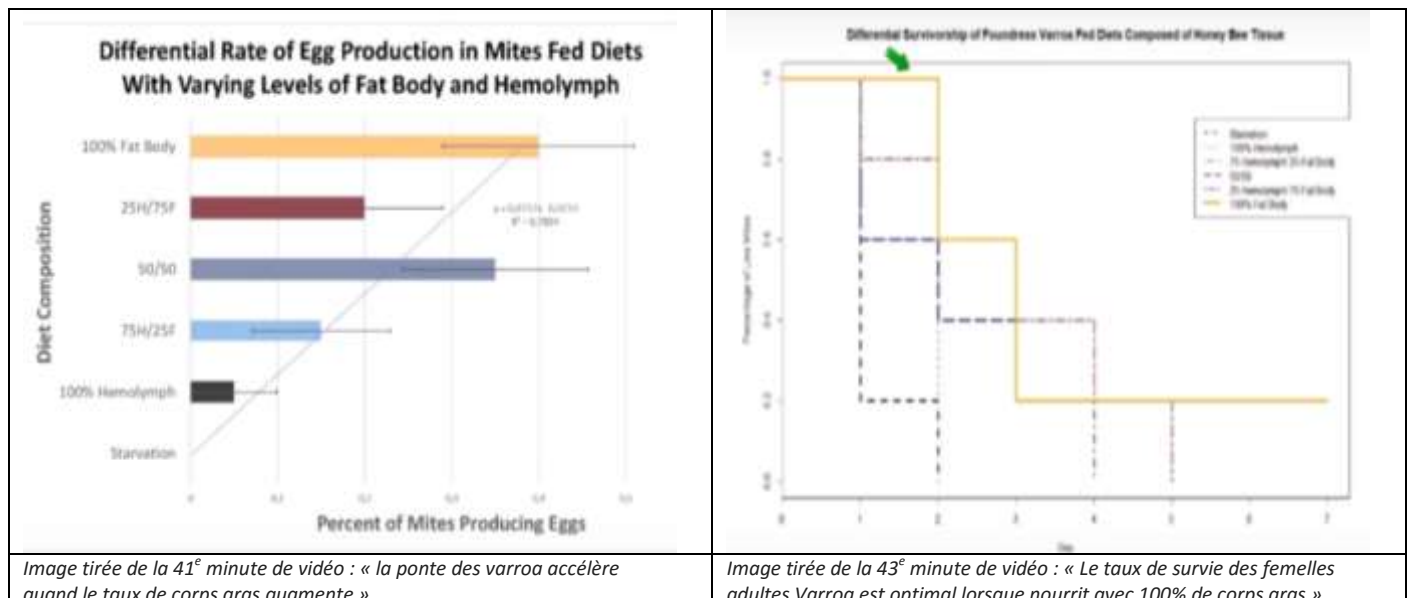
- Couverts fleuris et habitats naturels boisés améliorent la vitalité des abeilles

Des ressources abondantes contribuent à bien nourrir les abeilles d'hiver et donc à augmenter leur chances de survie en hiver (car il y a un effet positif sur la quantité et la santé des abeilles d'hiver, contrairement à Varroa qui a un effet négatif très fort sur ces mêmes paramètres. [Lire l'article de l'UMT Prade](#) (ITSAP/ADAPI/INRA).

Varroa ne se nourrit pas d'hémolymphe, mais des corps gras

J. Vallon de l'ITSAP – institut de l'abeille - nous transmet un lien vers une intéressante étude sur le comportement alimentaire de Varroa : [Cette vidéo \(en anglais\)](#) vous présente les résultats des recherches de S. Ramsey, D. VonEngelsdorp et Flemming. Nos connaissances sur l'alimentation du varroa y sont remises en cause : **ce n'est pas d'hémolymphe qu'ils se nourrissent, mais des corps gras** (voir images ci-dessous). Cela est à mettre en lien avec les capacités d'hivernage des colonies et l'importance de la réduction du parasitisme pour préparer les abeilles d'hiver bien entendu, mais aussi concernant le développement d'élevages in vitro de varroas (pour les études en laboratoire).

Une vidéo présentant des vues exceptionnelles au microscope !





Le point sur les alertes sanitaires

FRELON ASIATIQUE

- Nouvelles découvertes de frelon asiatique à **Strasbourg** (secteur de Cronembourg Ouest) et en Alsace bossue, sur la commune de **Weislingen**. Le nid a été détruit par les pompiers. La cartographie de la FREDON est en cours d'actualisation.

Rappel : Toute détection est à signaler à la FREDON

Aidez la FREDON à détecter les nids.

La détection des nids est très difficile. Soyez vigilants (en hiver, les arbres dépouillés de feuilles facilitent la détection), puis, si possible, examinez le nid de près et **photographiez si possible des individus**. Faites remonter ensuite tous nids suspect (pouvant être le frelon asiatique) à votre Fredon locale. Attention : pour réagir au plus vite, **veuillez indiquer précisément les localisations des nids**.

- **FREDON Alsace** 03 88 82 18 07 (12 Rue du Général Galliéni, 67600 Sélestat)
- **FREDON Lorraine** 03 83 33 86 70 (Domaine de Pixérécourt - BP 30 017 - 54 220 MALZEVILLE)
- **FREDON Champagne-Ardenne** 03 26 77 36 70 (2 esplanade Roland Garros - 51100 REIMS)

Plus d'informations sur le frelon asiatique :

- Site internet de l'ADAGE, [page « frelons, varroa et autres menaces »](#).
- Site internet de la [Fredon de Lorraine](#).

- La recherche de nids assistée par le radar.** Une avancée scientifique ouvre un espoir pour lutter contre ce prédateur : Un nouveau type de radar au poids considérablement plus faible que celui des autres permet aux chercheurs de trouver les nids de frelons. Une fois le frelon attrapé, ce radar léger est placé sur son dos sans que cela l'empêche de voler. Grâce à une géolocalisation en temps réel, il est ensuite possible de trouver le nid (et de le détruire avant émergences des reines !).

Publication : Kennedy et al. 2018 « Searching for nests of the invasive Asian hornet (*Vespa velutina*) using radio-telemetry » in *Communications Biology*



- Ailleurs en France :** [Frelon asiatique en Loire-Atlantique: 1000 nids détruits l'an dernier, l'invasion progresse toujours](#)

AETHINA TUMIDA (« Petit coléoptère de la ruche »)

L'introduction en France de ce **danger sanitaire de première catégorie** aurait des conséquences sanitaires et économiques lourdes pour la filière apicole. En Europe, il a été découvert en 2014 dans le sud de l'Italie.

Sa dissémination est actuellement limitée à la région de la Calabre.

La plateforme d'Epidémiologie en Santé Animale a réalisé une plaquette pour la sensibilisation des apiculteurs à la prévention et à la vigilance concernant *Aethina tumida*.



À télécharger sur agriculture.gouv.fr :

- [Dépliant - Une menace pour l'apiculture française : Aethina tumida, le petit coléoptère des ruches \(PDF, 2.22 Mo\)](#)
- [Affiche - Aethina tumida, le petit coléoptère des ruches \(PDF, 148.53 Ko\)](#)
- La plateforme d'épidémiologie en santé animale propose un article de synthèse sur la situation en Italie : [Petit coléoptère des ruches en Italie – Etat des lieux en 2017 et plan de surveillance pour 2018](#)

L'IBRA - International Bee Research Association - revient quant à elle sur les connaissances actuelles sur l'insecte :



- **Comment attraper un petit coléoptère de la ruche ?** Un article en anglais⁸ revient sur les pièges existants et les méthodes de contrôles ... pour conclure que **la détection des premiers Aethina « colonisateurs » demeure extrêmement difficile et problématique !** Citation de l'article :
« Aucune méthode de détection n'est infaillible. Les études ont montré que les pièges et les visites peuvent détecter *Aethina tumida*, mais qu'il est important de bien garder à l'esprit qu'un œil non-entraîné n'a que peu de chance d'y arriver, notamment en raison du comportement du coléoptère (Nd'Alexis : il fuit rapidement toute lumière) ».
- [Plusieurs articles sur l'arrivée du petit coléoptère en Italie](#) sont accessible dans le « Bee World n°91(4).
- Le « Journal of Apicultural Research n°47(3) » propose aussi [plusieurs articles sur Aethina](#).

LOQUE EUROPEENNE ATYPIQUE

L'ITSAP – Institut de l'abeille et la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) accompagnent l'Agence nationale pour la sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses) pour la recherche de cas cliniques de loque européenne atypique dans les ruchers d'apiculteurs (Projet ECLEA). L'étude, initiée en 2017, a été relancée au printemps 2018 (voir <http://blog-itsap.fr/etude-loque-europeenne-atypique/>) et relayée par différents réseaux (ADA, GTV, etc.).

Voici un point d'étape transmis par l'ITSAP, sur les réceptions de prélèvements alors que la collecte d'échantillons se poursuit jusqu'à la fin de l'été :

*« Suite à la communication effectuée en avril sur le renouvellement de l'étude des cas de loque européenne atypique en France et de l'appel à signalement de cas, l'Anses de Sophia Antipolis a reçu cette année **treize prélèvements issus de neuf ruchers et provenant de sept apiculteurs**. Cela représente une nette amélioration de la collecte d'échantillons par rapport à l'année précédente pour laquelle quatre prélèvements étaient parvenus depuis deux sites. Cette année, les cas proviennent des régions : Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire et Grand Est. Aucun retour n'a cependant été obtenu de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'où sont provenus plusieurs signalements les années précédentes. Tous les signalements n'ont cependant pas fait l'objet d'un envoi d'échantillon et des relances ont été effectuées auprès des apiculteurs et vétérinaires qui ont signalé de tels cas cette année, mais aussi auprès de ceux qui ont signalé des cas les années précédentes. Quelle que soit votre situation, il est toujours temps de faire un signalement et d'envoyer un cadre de couvain pour analyse en cas d'observation de symptômes évocateur de loque européenne atypique.*

*Les données recueillies montrent qu'une atteinte du couvain ouvert et operculé est systématiquement observée. **L'atypie de ces cas semble reposer en particulier sur la persistance des affections au cours de la saison mais aussi sur leur apparition répétée d'une année à l'autre**, une hypothèse que cette étude devrait nous permettre de confirmer ou d'écarter si un nombre significatif de cas nous parviennent. Dans certains cas, des larves mortes sous les opercules et une réponse positive au test de l'allumette (symptômes généralement associés à la loque américaine) ont pu être observés sans mise en évidence de l'agent causal de la maladie, la bactérie *Paenibacillus larvae*, mais bien de(s) agent(s) associé(s) à la loque européenne (*Melissococcus plutonius*, agent causal, et *Paenibacillus alvei*, agent secondaire). **Ces résultats montrent l'importance de la confirmation en laboratoire pour le diagnostic des loques.***

Les informations collectées au travers du questionnaire doivent par ailleurs permettre de caractériser les cas (ex : période d'observation, récurrence, virulence de la maladie, impact sanitaire) et d'identifier certaines conditions particulières (ex : disponibilité en ressources, caractéristiques de l'emplacement de rucher, modalités de gestion sanitaire des colonies atteintes et du matériel par les apiculteurs) susceptibles d'être associées à l'apparition de loque européenne atypique. Actuellement parmi les participants à l'étude seuls 38% des apiculteurs déclarent observer de tels symptômes chaque année ; les autres ne l'observent pas systématiquement mais plus aléatoirement une année sur deux, alors que dans 38% des cas il s'agissait de la première observation de la maladie. Il sera sans doute nécessaire de poursuivre cette étude afin notamment de consolider les données recueillies et d'effectuer un suivi des cas dans le temps.

*Enfin, cette étude a aussi été l'occasion de motiver d'autres témoignages d'affection du couvain avec **un cas de mycose (couvain plâtré) engendrant de fortes répercussions** sur l'exploitation apicole concernée.*

Nous remercions grandement l'ensemble des acteurs (apiculteurs, ADA, vétérinaires...) qui ont contribué à faire remonter des informations et des prélèvements. Un bilan général présentant l'analyse des données leur sera envoyé à la fin du projet.

L'étude ECLEA se poursuit jusqu'à la fin de l'été et il est encore possible d'envoyer des cadres symptomatiques de loque européenne atypique (uniquement) pour une analyse (gratuite) par l'Anses ! ».

Contact ITSAP : julien.vallon@itsap.asso.fr

⁸ Article en anglais (accès libre) : "[How to catch a small beetle: Top tips for visually screening honey bee colonies for small hive beetles](#)"



Informations nationales

Sur le site de l'ITSAP – Institut de l'abeille

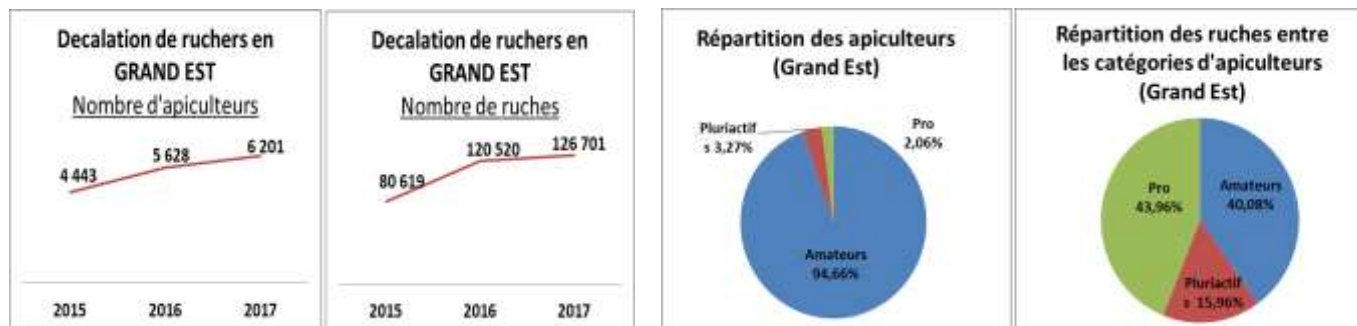


- [Une réflexion critique sur les interactions entre abeilles mellifère et abeilles sauvages](#)
- Déclaration des enjeux de l'itsap sur le service de pollinisation en milieu agricole - [synthèse de l'étude](#)
- [L'itsap a contribué au dernier bulletin de l'anes « spécial abeilles »](#)
- [Implications des Associations de développement apicole \(ADA\) sur la thématique sanitaire](#)

11

Bilan des déclarations de ruchers – Grand Est - 2017

Les données 2017 viennent d'être publiées. Nous vous restituons en image les données pour le Grand Est. Voir également notre nouveau document sur notre site web : [Bilan des déclarations de ruchers 2017](#)



	Apiculteurs		Ruches	
	Nombre	%	Nombre	%
Producteurs familiaux (1 à 49 ruches)	5 870	94,66%	50 785	40,08%
Apiculteurs pluriactifs (50 à 199 ruches)	203	3,27%	20 216	15,96%
Apiculteurs professionnels (200 ruches et plus)	128	2,06%	55 700	43,96%
TOTAL	6 201	100%	126 701	100%

Bilan des déclarations de ruchers – Grand Est 2017	0 à 9 ruches	10 à 49 ruches	50 à 99 ruches	100 à 149 ruches	150 à 199 ruches	200 à 399 ruches	400 à 699 ruches	700 à 999 ruches	≥ 1000 ruches	SOUS-TOTAL
	Apiculteurs	4238	1632	117	51	35	70	41	12	5
Ruches	20051	30734	8164	6054	5998	18660	19753	10027	7260	126701

Déclaration de ruches 2018 : du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018

La déclaration de ruches 2018 est à réaliser du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 en ligne sur le site [MesDémarches \(http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr\)](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr).

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.



Arrêté d'exonération pour l'acide oxalique et l'amitraz

Depuis le 26 Mai 2018, les médicaments utilisés dans la lutte contre varroa à base d'amitraz (Apivar et Apitraz) et d'acide oxalique (Apibioxal) sont exonérés de prescription vétérinaire.

La DGAL rappelle que "cette dispense d'ordonnance pour l'acquisition de ces médicaments vétérinaires n'est pas synonyme d'achat en libre-service : ni en jardinerie, ni en GMS (grandes et moyennes surfaces), ni par internet par exemple. La **délivrance** de ces traitements médicamenteux demeure strictement autorisée dans les trois circuits d'ayant-droit possibles : par un pharmacien d'officine ; par le groupement apicole agréé auquel vous adhérez dans le cadre du PSE ; par un vétérinaire exerçant la médecine vétérinaire qui se charge du suivi de vos colonies.

Quelles sont les conséquences ?

- ~~Il est désormais possible que des apiculteurs se regroupent pour obtenir pour un tarif avantageux. Une commande groupée avec facturation à l'apiculteur et récupération de la TVA (pour les personnes assujetties) peut ainsi être organisée, sous réserve de trouver un ou des volontaire(s) pour la coordonner.~~

Correctif : Le code de la santé publique (article L.5442-3 point 1°) interdit à tout apiculteur, association, syndicat ou tout autre regroupement d'apiculteurs non agréé pharmacie à proposer de regrouper les commandes d'apiculteurs pour un achat groupé en pharmacie, que ces médicaments soient soumis à ordonnance obligatoire ou pas. Cette démarche serait alors constitutive d'une **sollicitation de commandes de médicaments vétérinaires, qui est un délit puni par la loi de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende.**

L'apiculteur peut commander et acheter un médicament autorisé contre le varroa, de manière individuelle, auprès de l'ayant-droit de son choix : son vétérinaire traitant (après examen du rucher), un pharmacien d'officine, ou son groupement agréé au titre de la pharmacie vétérinaire si l'apiculteur est adhérent à son PSE (programme sanitaire d'élevage).

Pour les OSAD qui détiennent un agrément pharmacie (texte par Florentine Giraud, Vétérinaire, Chargée de projet à la FNOSAD) :

- « **Aucune modification pour tout ce qui concerne les commandes et la détention des médicaments** qui doivent toujours être inscrits dans le PSE.
- **Aucune modification pour les visites des adhérents du groupement qui achètent du médicament** : elles restent obligatoires aux conditions détaillées dans l'Instruction technique DGAL 2017-588 (en PJ)
- **Une modification concernant la délivrance des médicaments** : avec la publication de cet arrêté tous les médicaments accessibles aux groupements (et inscrits dans leur PSE) peuvent être délivrés sans ordonnance. Elles ne sont pour autant pas interdites. Il est même conseillé d'en remettre une aux apiculteurs (quel que soit le médicament délivré), surtout lorsque des informations complémentaires à celles de la notice, sont données par le vétérinaire.
- **Une modification concernant l'ordonnancier** : celui-ci n'est plus obligatoire, mais le groupement doit néanmoins assurer la traçabilité des médicaments qu'il délivre pour que le responsable de la pharmacie et l'administration puissent vérifier en particulier que la délivrance sera faite aux seuls adhérents du PSE ».

Les raisons justifiant cet assouplissement réglementaire sont développées dans [l'avis de l'ANSES du 6 février 2017](#).

Voir également un [article du Blog de l'ITSAP sur cette exonération de prescription vétérinaire](#).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté officiel : [Arrêté du 5 mai 2018 modifiant l'arrêté du 24 avril 2012](#) portant exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire.

Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'Abeille mellifère (Omaa) : 1^{er} bilan d'étape.

[A lire sur la plateforme de l'ESA](#) : « Après plusieurs années de travail partenarial entre les organisations apicoles nationales (dont la Fnosad, ADA France et GDS France), la SNGTV, l'Itsap, l'Anses et l'Etat, l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (Omaa) a été déployé depuis quelques mois dans deux régions françaises volontaires : la Bretagne et les Pays de la Loire ».

Surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles : publication d'une nouvelle instruction technique.

La « surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles adultes avec hypothèse d'intoxication par des produits et pratiques phytopharmaceutiques, biocides et médicamenteuses » est un dispositif national encadré par la DGAL. Une nouvelle instruction technique (DGAL/SASPP/2018-444 du 12/06/2018) vient de paraître, pour en préciser le contenu. A la lecture de cette instruction, les principales évolutions semblent se résumer ainsi :

- Le suivi des « dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie » (Loque Américaine, Nosémose à *Nosema apis*, Petit coléoptère de la ruche *Aethina tumida* et *Tropilaelaps spp*) ne figure plus au titre des objectifs du dispositif (rappel : toute suspicion de Danger Sanitaire de 1^{ère} catégorie est à déclarer obligatoirement auprès de votre DD(CS)PP).
- Les fiches investigations sont plus étoffées et les mesures d'investigations par les services de l'Etat sont mieux détaillées.
- La définition d'un « tapis d'abeille mortes » a évolué : celui-ci ne doit plus « faire plus de 3000 abeilles » mais "plus de 1 Litre".
- La définition d'une « ruche non-valeur » a évolué : elle n'est plus définie comme "inférieure à 500 abeilles" mais comme « ayant une population très réduite avec présence de couvain, miel et pollen en quantité ».

Pour une [présentation globale de cette mesure nationale](#) « surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles », [voir notre page « Réagir en cas d'intoxication »](#). Pour un article complémentaire sur cette nouvelle instruction technique, voir [le Blog de l'ITSAP](#). Vous pouvez consulter la note complète ici : [2018-444 final note service dgal mortalités](#).



Informations Diverses

- **Guide Technique Apiculture Biologique – FNAB.** La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique publie un guide technique sur l'apiculture.
 - Guide [accessible est en ligne gratuitement](#), découpé en fiches.
 - Une version papier peut être [commandée ici](#).
- **Production Française de miel et gelée royale en 2017** - FranceAgriMer nous livre le [bilan 2017 sur la production apicole française](#).
- **Goadee USAA - S02E19 - Visite chez Eric Mange.** Reportage chez un apiculteur renommé de la Franche- Comté, [sur la chaîne de Goadee](#).
- **Emission « Tout compte fait » - Les secrets du miel « made in China »** - Lien vers [l'émission diffusée le sam. 02.06.18 à 14h22](#).
- **Apiculture : le vol de ruches en Alsace, une réalité encore taboue ?** Un [article de France3-regions](#).
- **Insectes pollinisateurs: propositions de la Commission pour enrayer leur déclin** - Lien vers [le communiqué de presse](#).

- **Varroa : « quand la résistance au coumaphos ne baisse pas ».**

Il est souvent suggéré que la rotation des traitements chimiques utilisés permet d'éviter l'apparition des résistances et que l'arrêt de l'utilisation d'une molécule active permet de voir baisser le niveau de résistance développé par la cible initiale de cette molécule.

Dans une nouvelle étude publiée dans le Journal of Apicultural Research, Giulia Mitton et ses collègues de l'Universidad Nacional de Mar del Plata, en Argentine, montrent que ce n'est pas toujours le cas : Les auteurs ont étudié les populations d'acariens dans une zone où l'acaricide organophosphoré coumaphos n'avait pas été utilisé depuis neuf ans, mais ont constaté que la résistance au composé avait augmenté entre 2014 et 2017. Les auteurs suggèrent que ce problème nécessite une étude plus approfondie.

*NdAlexis : le coumaphos est **extrêmement persistant** dans les cires, ce qui pourrait expliquer ces résultats (les abeilles n'ont donc jamais cessées d'être exposées à cette molécule ! Rappelons que le coumaphos est interdit en France. Attention aux importations de cire.*

L'article: Mitton et al. (2018) [Varroa destructor: when reversion to coumaphos resistance does not happen](#), Journal of Apicultural Research. Un article précédent dans Bee World: "[La résistance et sa pertinence pour l'apiculture](#)" par Max Watkin a également contribué au chapitre «Contrôle chimique du varroa» dans le livre primé de l'IBRA «Varroa - toujours un problème au XXIe siècle», disponible à la librairie IBRA.

- **Inventaire Palynologique et Botanique Apicole** : <http://apibotanica.inra.fr/>. Nouvel outil botanique caractérisant l'environnement floristique de nos colonies. Ce recueil de données contient : Les références de systématique des plantes rencontrées sur le site, leurs éventuelles propriétés mellifères et les pollinisateurs rencontrés ; Un registre de photos de ces plantes ainsi que des photos de pollen de ces même plantes ; Des relevés d'observation de ces plantes lors de parcours réguliers sur le site .
- **Néonicotinoïdes : Pas de dérogations pour les betteraves.** Lire [l'article de la France Agricole](#)





Agenda apicole

Sont diffusées les informations qui me sont remontées par les associations apicoles

En Grand Est

- **Samedi 29 septembre 2018** – Lac de Madine à 55210 NONSARD – 1^{ère} Journée Technique Apicole de l'ADAGE.

L'ADAGE vous propose un rendez-vous régional annuel afin de nous rencontrer, partager nos opinions et techniques et assister à des conférences techniques sur les thématiques apicoles du moment. Cette 1^{ère} édition abordera le sujet de la lutte Varroa. Une présentation de matérielle de transhumance sera également organisée.

Programme : voir notre article en page 6 et/ou [à retrouver sur notre site internet](#).

Inscriptions : jusqu'au 14/09/18, via les flyers envoyés début août (ou via notre site Internet).

- **Du 15 au 18 octobre 2018** - Voyage d'étude apicole en Aquitaine (organisé par le CETAA alsace ; ouvert au collèges 1 et 2 de l'ADAGE)
- **05 novembre 2018** (à confirmer) - Formation « Elevage et matériel innovant » par Jacques KEMP (organisé par le CETAA alsace)
- **20 et 21 Novembre** - Journées d'étude de l'ANERCEA à Forbach (Moselle)
- **22 novembre (Nancy) ; 27 nov. (Obernai) ; 29 nov. (Reims)** - Formation VIVEA "Maîtriser la biologie de la reine et sa place dans la colonie" par J. Regnault (ANERCEA). Organisé par l'ADAGE en partenariat avec les chambres d'agriculture.
- **Entre le 14 et 19 janvier 2019** (à préciser, ainsi que les lieux en Alsace, Lorraine et Champagne) - Formations VIVEA « La production de reines fécondées et d'essaims : les clefs de l'apiculture » - T. Boulanger (ANERCEA)
- **Janvier /Février 2019** - Assemblée Générale de l'ADAGE

14

Ailleurs

- **Du 18-20 septembre 2018** - à Ghent (Belgique) - EurBee8, 8ème Congrès d'Apiculture « Les congrès EurBee ont lieu tous les deux ans et constituent un forum international majeur pour discuter des résultats les plus récents et les plus importants de la recherche sur les abeilles. Les réunions rassemblent des scientifiques de différents domaines et servent de lieu d'échange d'idées issues de la recherche fondamentale et appliquée ». Programme : <http://www.eurbee2018.org/>.
- **Du 25 au 28 octobre 2018** - à Rouen - Congrès Internationale d'apiculture et d'apithérapie, organisé par le SNA. Programme : <http://www.snapiculture.com/>
- **26 et 27 octobre** - en Allemagne - Salon apicole de Donau Eschigen (à la frontière Allemande).
- **Fin janvier 2018** - dans les Hauts de France - Journées ADA France - en lien avec l'APPNP.

Ce Flash'Abeille vous a plus ? Dites-le nous avec un DON

Le site de l'ADAGE vous propose de nombreux documents.

Nos informations sont en accès libre, mais ne nous coûtent pas rien. Votre retour nous est précieux pour agir plus et mieux !

Ensemble pour diffuser l'information.

Alexis BALLIS - Conseiller Technique Apicole
Service Elevage - Chambre d'Agriculture d'Alsace
2 rue de Rome - CS 30022 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX
Tèl. : 03 88 95 64 04 - Port. : 07 89 68 04 38
a.ballis@alsace.chambagri.fr

Site de l'ADAGE :
<http://www.adage.adafrance.org/>

Pages apicoles de la Chambre d'Agriculture :
<http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html>